



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## Actions urgentes

avril 2009

### GUINÉE ÉQUATORIALE

#### Epifanio Pascual Nguema Alogo, José Eworo Mba Torture / Inquiétudes quant aux soins médicaux

(Source : Amnesty International UA 079/09)

Capitale : Malabo  
Superficie : 28'051 km<sup>2</sup>  
Population : 0.5 Mio.  
Peine de mort : en vigueur

**Les deux hommes nommés ci-dessus ont été arrêtés arbitrairement à Bata. Ils n'ont pas été accusés formellement à ce jour. E. Nguema Alogo a été torturé par la police et J. Eworo Mba ne reçoit probablement pas de soins médicaux alors qu'il est diabétique.**



E. Nguema Alogo, menuisier, a été arrêté sans mandat le 22 février 2009 dans un bar situé en face de son atelier et conduit au poste de police central de Bata. Le 27 février, la police l'a accusé d'avoir procuré des papiers à sa femme pour qu'elle puisse se rendre à l'étranger, et d'avoir critiqué ouvertement le président Obiang Nguema. E. Nguema Alogo a nié ces allégations. Le 2 mars, il a été torturé pendant plusieurs heures. Il a été battu et les policiers ont spécifiquement visé ses reins, son ventre et ses parties génitales. Il a été blessé au niveau de cette dernière zone, qui a saigné pendant plusieurs jours. Du sang est aussi passé dans ses urines et il ne peut toujours pas marcher ni se mettre debout. Ce n'est que le 23 mars qu'il a été transféré à l'hôpital où il a reçu les soins nécessaires.

Quant à J. Eworo Mba, qui réside normalement en Espagne et qui était venu rendre visite à sa mère à Bata, il a été arrêté sans mandat le 13 février 2009. La police l'accuse, semble-t-il, d'appartenir aux services de sécurité espagnols et d'agir en tant qu'espion. Il est également soupçonné de vol mais sans preuves. J. Eworo Mba est diabétique et, selon les informations recueillies, les policiers lui ont confisqué l'appareil qu'il utilise pour mesurer sa glycémie. Les médicaments qu'il prend quotidiennement sont épuisés, mais il n'est pas clair s'il a reçu de nouveaux médicaments ou de l'aide médicale.

**Dans la lettre au président, nous l'informons de la situation et exprimons notre préoccupation à l'idée qu'E. Nguema Alogo et J. Eworo Mba soient maintenus en détention sans inculpation depuis février dernier. Nous engageons les autorités à les inculper sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi ou bien à les libérer. Nous rappelons qu'E. Nguema Alogo a été torturé, et prions instamment les autorités de diligenter une enquête indépendante et de déférer les responsables présumés à la justice. Nous les exhortons également à prendre les mesures nécessaires pour que les prisonniers soient traités avec humanité et protégés contre toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements. Enfin, nous les appelons à permettre à E. Nguema Alogo et J. Eworo Mba de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.**

Lettre à envoyer à :	Copie de la lettre à envoyer à :
General Teodoro Obiang Nguema Mbasogo Presidente de la República Gabinete del Presidente de la República Malabo GUINÉE ÉQUATORIALE	Ambassade de la République de Guinée Equatoriale Boulevard de Courcelles 29 75008 Paris FRANCE
<b>Fax : 00240 09 3313 / 00240 09 3334</b>	<b>Fax : 0033 1 45 61 98 25</b>
<b>E-mail : -</b>	<b>E-mail : embarege_paris@hotmail.com</b>
<b>Port : Fr. 1.80 (courrier A)</b>	<b>Port : Fr. 1.30 (courrier A)</b>

**DÉLAI D'ENVOI POUR CETTE LETTRE : 30 avril 2009. MERCI BEAUCOUP !**

#### ACAT-Suisse

Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7



#### Coordination des actions urgentes :

Mathias Tanner  
Tél. : 031 312 20 44  
Fax : 031 312 58 11  
E-mail : m.tanner@acat.ch  
Prochaine action : 12 juin 2009



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## Actions urgentes

avril 2009

### ARABIE SAOUDITE

**8 hommes (nommés dans la lettre)**

**Craintes de torture**

(Source : Amnesty International UA 080/09)

Capitale : Riyad  
Superficie : 2'240'000 km<sup>2</sup>  
Population : 27 Mio.  
Peine de mort : en vigueur



**Six mineurs et deux hommes adultes, appartenant à la minorité chiite de la province de l'Est de l'Arabie saoudite, sont détenus au secret et risquent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.**

Ces huit hommes ont été arrêtés par les forces de sécurité à la suite de manifestations de protestation contre l'arrestation de chiites visitant le tombeau du prophète Mahomet à Médine, dans l'ouest de l'Arabie saoudite. Selon les informations recueillies, les six mineurs, tous âgés de quatorze à seize ans, ont été arrêtés entre le 4 et le 8 mars 2009 en raison de leur participation à une manifestation qui s'est tenue quelques jours auparavant à Safwa (province de l'Est) en réaction aux événements de Médine, et ils sont peut-être également soupçonnés d'avoir jeté des pierres sur les forces de sécurité. Ils ont été placés dans un foyer pour enfants à Al Khober (province de l'Est). La plupart d'entre eux, si ce n'est tous, n'auraient pas été autorisés à recevoir la visite de leur famille. Les deux adultes ont été arrêtés le 19 mars 2009 à la suite d'un rassemblement à Al Awamiyya (province de l'Est). Ce rassemblement avait été organisé pour protester contre un mandat d'arrêt décerné à l'encontre de Sheikh Nimr Bagir al Namr, haut dignitaire chiite et imam d'une mosquée d'Al Awamiyya. Le motif de ce mandat serait lié à ses critiques au sujet des attaques de chiites se rendant au tombeau du prophète Mahomet et de l'intolérance religieuse généralisée contre la communauté chiite en Arabie saoudite.

**Dans la lettre au roi, nous l'informons de la situation et nous disons préoccupés à l'idée que les huit hommes nommés dans la lettre soient détenus au secret et, par conséquent, exposés au risque de torture ou d'autres mauvais traitements. Nous l'exhortons à s'assurer que ces personnes soient protégées contre toute forme de torture et de mauvais traitements, et de veiller à ce qu'elles soient régulièrement autorisées à consulter leurs avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin. Enfin, nous demandons qu'elles soient libérées immédiatement et sans condition si elles sont détenues uniquement pour avoir participé à des manifestations non violentes.**

Lettre à envoyer à :	Copie de la lettre à envoyer à :
His Majesty King Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud The Custodian of the two Holy Mosques Office of His Majesty the King Royal Court, Riyadh ARABIE SAOUDITE	Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite Kramburgstrasse 12 3006 Berne
<b>Fax :</b> (via le ministère de l'Intérieur) <b>00966 1 403 1185</b>	<b>Fax :</b> 031 351 45 81
<b>E-mail :</b> -	<b>E-mail :</b> <a href="mailto:saudia.be@bluewin.ch">saudia.be@bluewin.ch</a>
<b>Port :</b> Fr. 1.80 (courrier A)	<b>Port :</b> Fr. 1.- (courrier A), 0.85 (courrier B)

**DÉLAI D'ENVOI POUR CETTE LETTRE : 1<sup>er</sup> mai 2009. MERCI BEAUCOUP !**

#### ACAT-Suisse

Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
[www.acat.ch](http://www.acat.ch)  
CCP : 12-39693-7



#### Coordination des actions urgentes :

Mathias Tanner  
Tél. : 031 312 20 44  
Fax : 031 312 58 11  
E-mail : [m.tanner@acat.ch](mailto:m.tanner@acat.ch)  
Prochaine action : 12 juin 2009